

Le FMSE a pour objet d'indemniser les agriculteurs qui subissent des préjudices du fait des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux ou du fait d'accidents environnementaux.

Tous les agriculteurs cotisent au FMSE

La cotisation au FMSE est de 20€ par an par exploitant. Elle permet de financer des programmes d'indemnisation communs à plusieurs secteurs de production, de couvrir le risque environnemental et de participer aux programmes d'indemnisation des sections spécialisées du FMSE. **Ces sections concernent aujourd'hui les producteurs de pommes de terre, de plants de pommes de terre, de fruits, de légumes frais, de légumes destinés à la transformation, de betteraves sucrières, d'olives, les pépiniéristes et horticulteurs, les viticulteurs, les éleveurs de porcs, les éleveurs de ruminants, les éleveurs de volailles et de lapins.**

Si vous produisez des légumes frais

Vous cotisez à la section **Légumes frais**. Votre cotisation est de **22€ par an**, et de **10€** si vous êtes cotisant de solidarité. Cette somme figure sur votre bordereau de facturation MSA.

Si vous produisez des légumes destinés à la transformation

Vous pouvez cotiser à la section **Légumes destinés à la transformation**. Vous verserez votre cotisation au CENALDI, chargé de recouvrer les cotisations à la section auprès de **tous les producteurs (contact delphine.pierron@cenaldi.fr)**.

Les sections légumes frais et légumes transformés ont pour objet l'indemnisation des pertes dues à des dangers sanitaires affectant les productions légumières (par exemple, les nématodes).

Si vous ne produisez pas de légumes frais mais uniquement des légumes pour l'industrie, merci d'en informer votre caisse de MSA en retournant le formulaire ci-joint.

Vos contacts

Pour toute question concernant le FMSE et ses sections :
FMSE, 6 rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS, 01 82 73 11 33, mail: contact@fmse.fr

POUR LES PRODUCTEURS DE LEGUMES D'INDUSTRIE : COUPON A RENVoyer A VOTRE CAISSE MSA

Déclaration d'activité : à envoyer à votre caisse MSA si vous produisez des légumes destinés à la transformation et non des légumes frais.

NOM _____ Prénom _____ N° MSA immatriculation ou établissement* _____

Adresse _____

E-mail _____ Téléphone _____

Raison sociale pour les entreprises _____

Merci de cocher les cases ci-dessous :

Je déclare être producteur de légumes uniquement destinés à la transformation

Je demande à ne pas être affilié à la section spécialisée Légumes frais

Je suis informé que je peux m'affilier à la section Légumes destinés à la transformation en prenant contact avec :

- Le FMSE, 6 rue Catherine de la Rochefoucauld, 75009 Paris – contact@fmse.fr – 01 82 73 11 33

- L'AOP Cénaldi, organisme chargé de recouvrer les cotisations à la section Légumes destinés à la transformation auprès de tous les producteurs, 44 rue d'Alésia, 75014 Paris – contact@cenaldi.fr – 01 53 91 45 32